

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Affiché le

ID : 035-213503162-20230522-2205DELIB1-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Lundi 22 mai 2023 à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mai 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL,
JM BODIER, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER,
D. PAITEL, JM JARRET.

Absent : C. TRIHAN, S. MONNIER

Absent représenté : A. HUET Représenté par D. PAITEL

Délib 22/05 n°1

Objet : Projet de conventionnement « complémentaire » à celui déjà en place concernant l'opération des « Rives de l'Aron »

Monsieur le Maire rappelle la délibération 31/01 - n° 3 autorisant le maire à signer la convention AMO avec le syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine pour un montant de 3 500 € HT (hors options).

Mme BOURDEAU, du syndicat mixte du Pays des Vallons de Vilaine propose Un projet de conventionnement « complémentaire » à celui déjà en place concernant l'opération des « Rives de l'Aron » - cette intervention complémentaire a pour objet l'appel à opérateurs pour la réalisation d'un programme de logements sur le macro-lot.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la convention : Projet de conventionnement « complémentaire » à celui déjà en place concernant l'opération des « Rives de l'Aron ».

Fait et délibéré le 22 mai 2023

Le Maire,

Victor LERMITE



Le secrétaire de séance : Didier ZIETEK

Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé